

Anthropologies juridiques

Mélanges
Pierre
Braun

Textes réunis par
Jacqueline HOAREAU-DODINAU
et Pascal TEXIER

0126880

40 Rd 99999-7

Dominique ALIBERT

SACRE ROYAL ET ONCTION ROYALE A L'EPOQUE CAROLINGIENNE¹

INTRODUCTION

De magistrales études ont été consacrées à la fonction et à l'onction royales². L'image des rois et des empereurs, la symbolique du pouvoir ont tout autant attiré l'attention des grands savants³. Le lecteur ne trouvera donc pas ici de nouvelles informations. Tout au plus, nous proposons-nous d'analyser à nouveau certaines enluminures et, à la lumière de ce qu'elles nous auront appris, de relire des textes très connus. Nous bornerons cette étude à l'époque carolingienne, très précisément entre 754 et 877⁴.

¹ Ce texte reprend, avec quelques enrichissements, le contenu d'une communication faite lors des Journées Internationales d'Histoire du Droit Médiéval de Limoges en mars 1995. Il nous faut remercier les organisateurs de ces journées, mais également le Professeur Olivier Guillot qui nous a permis, dans son séminaire de Paris-IV, de présenter une deuxième version de cette recherche. Notre reconnaissance va également vers Jean-Claude Bonne qui nous a donné la possibilité de développer certains points lors de l'un de ses séminaires de l'EHESS. Il s'agit de la première ébauche d'une plus vaste étude. C'est pour cette raison que certains aspects sont plus développés que d'autres. Le lecteur voudra bien nous pardonner l'imperfection de cette recherche.

² Nous pensons bien évidemment aux livres phares de Marc Bloch et d'Ernst Kantorowicz. BLOCH (Marc). *Les rois thaumaturges. Étude sur le caractère surnaturel attribué à la puissance royale particulièrement en France et en Angleterre*. Paris : 2^{ème} édition, Gallimard, 1983, XLI-552 p. + pl. KANTOROWICZ (Ernst H.). *Les deux corps du roi*. Paris : Gallimard, 1989, 639 p. + pl.

³ En ce domaine, l'œuvre de Percy-Ernst Schramm reste une référence. Dans une bibliographie particulièrement abondante, on retiendra SCHRAMM (Percy-Ernst). *Herrschaftszeichen und Staatssymbolik*. Stuttgart : Hiersmann, 1954-1956, 3 vol. SCHRAMM (Percy-Ernst). *Die deutschen Kaiser und Könige in Bildern ihrer Zeit bis zum mitte des 12. Jahrhunderts 751-1152*. Munich : Prestel Verlag, 2^{ème} édition, 1983, 515 p. + pl.

⁴ Nous avons consacré à cette période une thèse d'histoire du Moyen Âge sous la direction du professeur Olivier Guillot. Voir ALIBERT (Dominique). *Les Carolingiens et leurs images. Iconographie et idéologie*. Paris-Sorbonne, 1994, 3 vol.

Nous devons, avant d'entrer dans le vif du sujet, faire une remarque de vocabulaire : quand, dans les pages qui viennent, nous traiterons du roi sacré, nous ne parlerons pas seulement du roi qui a reçu l'onction. L'adjectif sacré sera entendu au sens étymologique. Sacré vient du latin *sacer* qui vient du verbe *sancio*. *Sancio* signifie consacrer, mais aussi interdire. Ce sens est passé en français. Nous verrons donc, dans un premier temps, ce qui, dans les images, fait du roi carolingien un être à part, un être séparé. Dans un second temps, on essaiera de décrire le *corpus* des images carolingiennes d'onction. Enfin, on tentera de synthétiser ces deux aspects de la royauté, en mettant en lumière quelques points majeurs sur lesquels textes et images s'accordent, pour définir le sacre royal à l'époque carolingienne, mais aussi pour tenter d'en mesurer toutes les implications.

LE ROI SACRÉ

Définition iconographique

Ce sont principalement des éléments de décor, qui peuvent paraître anodins, qui sacralisent le souverain carolingien dans les images. Le premier, le plus important, est l'enceinte. Elle se rencontre une première fois dans les *Évangiles de Lothaire* entre 849 et 851⁵. Ce manuscrit est daté assez précisément. Il a été réalisé à Tours, donc dans le royaume de Charles le Chauve, après la réconciliation de Charles le Chauve avec son frère Lothaire, et avant la mort d'Ermengarde, femme de Lothaire, citée au folio 2 recto⁶. Un élément architectural isole complètement l'empereur des deux grands qui l'entourent. Dans la *Bible de Saint-Paul-hors-les-Murs*⁷, c'est de l'ensemble de son entourage qu'elle sépare Charles le Chauve. Et il est intéressant de souligner qu'il n'y a pas, jusqu'à preuve du contraire, de lien organique entre les deux manuscrits. Cette bible a été réalisée pour Charles le Chauve, probablement à Reims, et certainement entre 872 et 875⁸. D'autres formes d'architectures honorifiques peuvent être employées : ainsi, le fronton

⁵ *Évangiles de Lothaire*. Paris, Bibliothèque nationale de France, (Ms. lat. 266), folio 1 verso. Voir planche 1. Nous remercions Karin Castan d'avoir effectué ces relevés.

⁶ Sur ces événements, voir HALPHEN (Louis). *Charlemagne et l'Empire carolingien*. Paris : Albin Michel, 1968, 508 p. + fig. Voir p. 300.

⁷ *Bible de Saint-Paul-hors-les-Murs*. Rome, Saint-Paul-hors-les-Murs. Folio 1 recto. Voir planche 2.

⁸ L'origine rémoise du manuscrit a été établie par B. Bischoff, dans l'édition fac-similé du manuscrit, parue à Rome, à l'Istituto Poligrafico dello Stato, en 1993. Pour la datation voir en dernier lieu : ALIBERT. *Op. cit.* p. 239.

triangulaire, comme dans le *Psautier de Charles le Chauve*⁹ qui date des années 860-869¹⁰, l'arcade semi-circulaire, comme dans la *Première Bible de Charles le Chauve*¹¹ qui est l'image fondatrice de la série, puisqu'elle a été peinte en 845. Cette architecture peut enfin revêtir la forme d'un baldaquin. Il s'agit alors de la transposition d'une architecture bien réelle : celle de la chapelle palatine d'Aix-la-Chapelle. On rencontre cette image, sur laquelle on reviendra plus longuement plus loin, dans le *Codex Aureus de Saint-Emmeram*¹². Cette enluminure se révélera extrêmement importante dans les explications qu'il convient de donner à la sacralité royale telle qu'elle transparait dans les documents iconographiques.

Il est un autre élément qui sacralise le roi : il s'agit de la *cortina*¹³. Dans toutes les images qui composent le *corpus* documentaire, il y a au-dessus du roi ou derrière lui un élément textile, même quand la sacralité royale est peu marquée, comme dans la *Première Bible de Charles le Chauve*. Il peut s'agir d'une étoffe d'un seul tenant ou de deux rideaux ouverts. Dans d'autres images, elle sert à séparer l'espace profane de celui dans lequel Dieu se manifeste¹⁴. Enfin, on peut la rapprocher du voile du Temple. Ce dernier séparait en deux parties le sanctuaire¹⁵. Et Aaron et ses fils pouvaient seuls le décrocher quand le camp était levé¹⁶.

Le dernier point sur lequel s'appuie la définition iconographique de la royauté sacrée se trouve dans le cadre dans lequel prend place le roi. En effet, les enlumineurs carolingiens usent souvent des mêmes conventions graphiques pour représenter le sol sur lequel est posé le trône royal et pour

⁹ *Psautier de Charles le Chauve*. Paris, Bibliothèque nationale de France, (Ms. lat. 1152), folio 3 verso.

¹⁰ Nous proposons cette datation plus serrée que celle habituellement adoptée. Pour les raisons qui nous permettent de penser qu'elle est plausible, voir ALIBERT. *Op. cit.* p. 214-215.

¹¹ *Première Bible de Charles le Chauve*. Paris, Bibliothèque nationale de France, (Ms. lat. 1), folio 423.

¹² *Codex Aureus de Saint-Emmeram*. Munich, Bayerische Staatsbibliothek (Clm. 14000), folio 5 verso. Voir planche 3.

¹³ Rideau, voile. Gaffiot, dans son *Dictionnaire latin-français*, donne pour ce sens des références chez des auteurs chrétiens.

¹⁴ Saint Grégoire écrivant son commentaire sur Ézéchiel, inspiré par l'Esprit saint dans le *Sacramentaire de Metz*. *Sacramentaire de Metz*. Paris, Bibliothèque nationale de France, (Ms. lat. 1141), folio 3 recto.

¹⁵ *Exode* 26, 33 : « et sanctorum sanctorum dividuntur ».

¹⁶ *Nombres* 4, 5 : « ingredientur Aaron et filii eius quando movenda sunt castra, et deponent velum quod pendet ante fores ».

peindre les montagnes¹⁷. Ce point est particulièrement net dans les enluminures issues du scriptorium de Tours. Effectivement, c'est la même forme qui permet au peintre de bâtir le soubassement du trône de Lothaire dans ses *Évangiles*¹⁸ et le mont Sinaï dans le frontispice de la *Première Bible de Charles le Chauve*¹⁹. La pénétration des espaces montagnards était réservée, dans les sociétés médiévales, pour des raisons sur lesquelles on reviendra plus loin, à des êtres mis à part de la société, à des êtres sacrés.

Fonctions de la majesté sacrée

Dans toutes les images ici rassemblées, le roi est assis en trône. Son corps est de face. C'est ce que l'on appelle habituellement une image de majesté. Il est également plus grand que ceux qui l'entourent. Cette hiérarchie des tailles rappelle d'ailleurs l'étymologie du mot majesté. Dans ce mot, il y a une idée d'échelle : majesté vient du latin *majestas*, qui fait partie de la même famille que *major*, comparatif de *magnus*.

Ce mode de représentation n'a pas été choisi par hasard au IX^e siècle. Il l'a été pour fixer dans l'image un certain nombre de données. Pourquoi donc représente-t-on le roi sacré en majesté ? Avant de répondre à cette question, encore un point de vocabulaire. Quand dans la suite de cet article on parlera de « majesté sacrée », ce sera pour résumer l'expression « représentation iconographique d'un roi sacré en majesté ».

Pour avoir la réponse à la question que l'on a posée, il convient de revenir à une image que l'on a citée sans même la commenter. Il s'agit d'une enluminure qui se trouve dans le *Codex Aureus de Saint-Emmeram*. Ce manuscrit est l'un des plus somptueux de l'art carolingien, tant par ses qualités plastiques que par la richesse des matériaux employés, la pourpre et l'or, qui sont, faut-il le rappeler ? des matières impériales. Il est daté précisément de 870. A l'été 869, Charles le Chauve, après la mort de son neveu Lothaire II, s'est emparé d'Aix-la-Chapelle, la capitale de son grand-père Charlemagne²⁰. Dans ce palais, sur lequel nous aurons à revenir, il y avait une chapelle dont la structure architecturale est extrêmement identifiable. Et il n'est pas interdit de reconnaître le premier étage de cet édifice dans cette image. Mais cette enluminure ne doit pas se comprendre

¹⁷ On nous pardonnera de ne pas entrer dans le détail de ces questions. Nous avons déjà consacré une recherche à ces problèmes. Le lecteur intéressé par ces questions voudra bien s'y reporter. Voir ALIBERT (Dominique). *Montagnes et nuées dans l'art carolingien*. École du Louvre, 1991, 2 vol.

¹⁸ *Évangiles de Lothaire*. Folio 1 verso.

¹⁹ *Première Bible de Charles le Chauve*. Folio 27 verso.

²⁰ Sur ces événements on verra HALPHEN. *Op. cit.* p. 350-352.

seule. Elle doit se lire en même temps que celle qui lui fait face²¹. Et là, c'est le décor pariétal de la chapelle palatine d'Aix qui s'ajoute à l'architecture²². Ce que nous montre ce folio, l'adoration de l'Agneau par les vingt-quatre vieillards, était en effet très probablement visible sur la voûte du monument aixois. Maintenant, si l'on prend le plan du premier étage de la chapelle palatine d'Aix et que l'on transpose les personnages visibles dans l'enluminure, que voit-on ? Charles le Chauve est en A²³. Les deux grands armés en B. Les deux figures emblématiques en C. Et l'on se rend compte que seul Charles le Chauve peut contempler l'Agneau. Les deux grands ne peuvent le voir puisque leurs regards sont arrêtés par les deux blocs maçonnes. Ils tournent donc leurs yeux vers le roi qui regarde la mosaïque. Pour accéder à la contemplation de la théophanie, il leur faut passer par la médiation du souverain. L'un des rôles du roi serait de mettre son peuple en rapport avec Dieu. Le roi est donc médiateur de la transcendance. C'est pour cette raison qu'il est sacré. En effet, son rapport avec Dieu le sépare des autres hommes. N'oublions pas que, dans l'Ancien Testament tout au moins, la contemplation directe de Dieu était pour le moins dangereuse pour le simple mortel. Ainsi, l'*Exode* nous dit : « Moïse se voila la face, car il craignait de regarder Dieu²⁴. Et lors de la remise des Tables de la Loi, Dieu dit à Moïse : « Tu ne peux voir ma face, car l'homme ne saurait me voir et vivre²⁵. » C'est donc bien son rapport direct avec Dieu qui sacralise le roi. Mais lui reste accessible au regard.

C'est également pour cette raison qu'il peut être représenté dans un cadre montagnard. La montagne est le lieu par excellence, dans la Bible, de la Théophanie. Pour mémoire, on peut citer la remise des Tables de la Loi²⁶, la Transfiguration²⁷.

Une dernière précision : ce pouvoir de médiation du souverain ne lui vient pas de la seule onction. Car, s'il en allait ainsi, les rois de la Bible seraient médiateurs. Ce qui n'est absolument pas le cas. Soit la nature de l'onction a changé depuis les temps bibliques, ce qui n'est pas à exclure, soit le rapport à Dieu a changé depuis David. Ce qui est incontestable.

²¹ Voir planche 4.

²² Sur ce point, voir ALIBERT. *Op. cit.* p. 230.

²³ Voir planche 5.

²⁴ *Exode* 3, 6. « *Abscondit Moyses faciem suam : non enim audebat aspicere contra Deum* ».

²⁵ *Exode* 33, 20. « *non poteris videre faciem meam : non enim videbit me homo et vivet* ».

²⁶ *Exode* 19-34.

²⁷ *Matthieu* 17, 1 et 9 ; *Marc* 9, 2 et 9 ; *Luc* 9, 28 et 37.

LE ROI OINT

Les images d'onction

Pour tirer au clair ce dossier, il convient d'examiner les images d'onction. On ne possède, à notre connaissance, aucune représentation de l'onction d'un roi carolingien. Et aucune image d'onction des rois de la Bible avant le temps de Louis le Pieux. Rien donc pour le temps de Pépin le Bref ou de Charlemagne. Mais ce fait peut-être s'expliquer par la place que les deux premières générations carolingiennes ont réservée à l'image²⁸. Si l'on suit la chronologie, le premier manuscrit qui nous montre une onction est le *Psautier de Stuttgart*²⁹. Ce dernier a été écrit et peint à Saint-Germain-des-Prés, probablement sous l'abbatit d'Hilduin, ce qui est important pour le dossier que nous traitons. En effet, avant de recevoir la charge abbatiale de Saint-Germain, Hilduin détenait celle de Saint-Denis³⁰. Or c'est à Saint-Denis que Pépin le Bref a reçu l'onction pour la seconde fois en 754³¹. Le manuscrit compte trois images d'onction. Deux ne sont pas particulièrement explicites. La première est au folio 24 recto. Un prophète nimbé, qui tient une fiole contre la poitrine, pose la main sur la tête d'un roi. L'enluminure illustre le psaume 19 qui fait mention du « *christus domini* », c'est-à-dire de « l'oint du seigneur³². » Le seul point remarquable à retenir est le titre du psaume : « prière du roi avant la guerre³³. »

La seconde image n'est guère plus intéressante. Elle se trouve au folio 149 verso. C'est l'onction d'Aaron, donc l'onction d'un prêtre.

²⁸ Sur cette question, on verra les articles édités par F. BOESPFLUG et N. LOSSKY dans le colloque consacré au concile de Nicée II. BOESPFLUG (François), LOSSKY (Nicolas). *Nicée II. Douze siècles d'images religieuses*. Acte du colloque international Nicée II tenu au Collège de France à Paris les 2, 3 et 4 octobre 1986. Paris : Cerf, 1987, 515 p. + pl.

²⁹ *Psautier de Stuttgart*. Stuttgart, Württembergische Landesbibliothek (Bibl. Man. fol. 23).

³⁰ Voir *Gallia Christiana*, T. VII, col. 351-356 et 425-426.

³¹ Sur cet événement, sur lequel nous préparons une publication, on lira HALPHEN. *Op. cit.* p. 20-31. Également WERNER. *Op. cit.* p. 369.

³² Psaume 19, verset 7 « *Nunc cognovi quoniam salvum fecit Dominus christum suum* ».

³³ « *Pro rege ante bellum precatio* ».

L'enlumineur a ici illustré les versets 2-3 du psaume 132³⁴. La Main de Dieu qui sort de la nuée verse sur le haut de la tête d'Aaron le contenu d'une corne.

La troisième image est nettement plus captivante et prendra toute son importance plus loin. Il s'agit du folio 104 recto³⁵. Comme dans le cas de l'onction d'Aaron, l'huile coule d'une corne que tient la Main de Dieu. Les gestes du roi et du prophète qui procède à l'onction sont très précis. Le roi est nu, ce qui n'était pas le cas, pour autant que nous sachions, au IX^e siècle³⁶. Ses mains sont posées sur ses cuisses et semblent désigner son entrejambe. Le prophète, nimbé, pose sa main droite sur la nuque du roi tandis que sa gauche désigne l'entrejambe royal. Cette enluminure illustre le psaume 88.

Le second manuscrit qui renferme des images d'onction nous conduit dans un milieu différent de Saint-Germain-des-Prés ou de Saint-Denis. Il s'agit de Reims. Et c'est à Reims qu'ont eu lieu le sacre et le couronnement de Louis le Pieux en 816³⁷. Ce manuscrit, c'est le *Psautier d'Utrecht*³⁸. C'est l'une des œuvres les plus fascinantes produites par le IX^e siècle. Elle a été réalisée à Hautvillers vers 822-823³⁹. C'est dans cette *villa* qu'Ebbon avait fait installer son *scriptorium*. Car l'archevêque de Reims, proche conseiller de Louis le Pieux était aussi un mécène de premier plan. Le peintre qui a œuvré pour le *Psautier d'Utrecht* est l'un des plus grands artistes du IX^e siècle par l'intelligence hallucinée de sa main. Une fois encore, trois images d'onction se trouvent dans le manuscrit.

La première se rencontre dans une image complexe. De multiples scènes complètent une scène principale. Concentrons-nous sur cette dernière. La Main de Dieu, située au sommet d'un fronton triangulaire, verse le contenu d'une corne d'huile sur le front d'un roi. Celui-ci, vêtu d'un manteau, tient d'une main trois flèches, de l'autre la garde de son épée. Il accueille une reine. Il s'agit de l'illustration du psaume 44⁴⁰.

³⁴ « *Sicut unguentum in capite, / quod descendit in barbam, barbam Aaron, / quod descendit in oram vestimenti eius ; / Sicut ros Hermon, / Qui descendit in montem Sion, / Quoniam illic mandavit Dominus benedictionem* ».

³⁵ Voir planche 6.

³⁶ Rien ne le laisse entendre dans les *Ordines* de sacres et de couronnements conservés.

³⁷ Voir HALPHEN. *Op. cit.* p. 204-205. p. 204-205.

³⁸ *Psautier d'Utrecht*. Utrecht, Bibliothek der Rijksuniversiteit, (Cat. Cod. Ms. Bibl. Rhenotriactinae I, n°32).

³⁹ Sur la datation, voir ALIBERT. *Op. cit.* p. 313-315.

⁴⁰ *Psautier d'Utrecht*. Folio 26 recto.

La seconde image est aussi complexe. Il faut dire qu'elle synthétise en une seule enluminure un psaume particulièrement long, puisqu'il s'agit du psaume 88 qui ne compte pas moins de cinquante-trois versets. Ce qui nous intéresse se situe en haut à gauche : trois anges procèdent à l'onction de David qui est nu⁴¹.

Quant à la troisième onction représentée dans le manuscrit, elle est effectuée, conformément au texte du psaume apocryphe, par un ange. David, cette fois, est vêtu⁴².

La *Bible de Saint-Paul-hors-les-Murs* présente deux images d'onction. La première est au *frontispice du Premier Livre de Samuel*⁴³. Le prophète oint Saul du contenu d'une corne d'huile qu'il verse sur sa tête. Le roi est plus grand que le prophète, puisque ce dernier est juché sur un petit monticule. Ils sont entourés d'hommes en armes. Ce qu'il faut remarquer, c'est la succession des scènes : sous l'onction de Saul, il y a la victoire de David sur Goliath. Au dernier registre, Saul se suicide après sa défaite.

L'autre image d'onction du manuscrit est extrêmement intéressante. Il s'agit de l'onction de Salomon⁴⁴. Elle appelle toute une série de commentaires. Tout d'abord, elle n'est pas au centre de la page, elle n'est pas l'épisode central. Ce qui est central, c'est la majesté de Salomon, la majesté d'un roi juge. Ensuite, comme pour le sacre de Saul, l'enlumineur a fait en sorte que Salomon ne s'agenouille pas devant le prêtre qui l'oint. Par un jeu de marches, on a placé le roi en contrebas. Ce point est intéressant à relever, si l'on veut bien se souvenir que ce manuscrit a été offert lors des fêtes du sacre de 875, lorsque Charles le Chauve est venu à Rome pour se faire sacrer et couronner empereur par le pape⁴⁵. Dernière remarque : l'ensemble des scènes est tiré du *Premier Livre des Rois*⁴⁶, tandis que cette page sert de frontispice au *Livre des Proverbes*.

La justice

Il est tout d'abord nécessaire de rappeler un point. Ce n'est pas la seule onction qui fait la sacralité royale. Si l'on regarde le frontispice du *Livre*

⁴¹ *Psautier d'Utrecht*. Folio 51 recto.

⁴² *Psautier d'Utrecht*. Folio 91 verso.

⁴³ *Bible de Saint-Paul-hors-les-Murs*. Folio 83 verso.

⁴⁴ *Bible de Saint-Paul-hors-les-Murs*. Folio 188 verso. Voir planche 7.

⁴⁵ ARNALDI (Girolamo). *Natale 875. Politica, ecclesiologia, cultura del papato altomedioevale*. Rome : Istituto Storico Italiano per il Medioevo, Rome, 1990, 136 p. Voir p. 124.

⁴⁶ *I Rois* 1, 32-40 ; *I Rois* 3, 16-27.

des *Proverbes* de la *Bible de Saint-Paul-hors-les-Murs*, on se rend compte que les grands qui portent les armes pénètrent nettement l'espace dans lequel a pris place le roi. Or ce dernier, la même enluminure nous le rappelle, a reçu l'onction. Dans ces conditions, il aurait été très simple, puisque le peintre avait décidé d'employer un baldaquin, baldaquin fort proche de celui qui sépare Charles le Chauve dans le *Codex Aureus de Saint-Emmeram*⁴⁷, de laisser tous les autres personnages hors de l'espace royal. De même, au frontispice du *Second Livre de Samuel*⁴⁸, David, qui est un roi oint, est entouré par toute une garde, sans qu'aucune architecture vienne l'en séparer.

Mais l'image de Salomon de la *Bible de Saint-Paul-hors-les-Murs* nous conduit à émettre une première hypothèse sur la signification de l'onction. On peut reconnaître que la majesté de Salomon, son jugement auraient pu suffire à occuper toute la page. Si l'on a rapporté la cérémonie du sacre, c'est qu'il y a une raison, un lien entre l'exercice, par le roi, de la fonction judiciaire et l'onction. Deux *ordines* de sacre nous invitent à penser qu'il peut y avoir une relation entre ces deux points. Ainsi, dans l'*ordo* du sacre d'Ermentrude, femme de Charles le Chauve, qui date de 866, il est dit que les héritiers de la reine devront maintenir la loi et la justice⁴⁹. Cette association entre la loi et la justice se retrouve dans la promesse du sacre de Louis le Bègue, fils de Charles le Chauve, en 877⁵⁰.

La victoire

La seconde hypothèse s'enracine tant dans les images que dans le texte biblique. C'est le rapport que l'on peut établir entre l'onction et la victoire. Le texte biblique qui y incite est le psaume 19, puisqu'il s'agit d'une prière pour la victoire du roi⁵¹. Il fait d'ailleurs explicitement le lien entre l'onction accordée par Dieu au roi et la guerre. Mais il y a un autre élément. Dans toutes les images que l'on a étudiées, dans tous les cas où le roi est vêtu lorsqu'il reçoit l'onction, il porte le manteau. Or ce dernier est par essence, un insigne de commandement militaire hérité de la Rome antique⁵². Par ailleurs, dans le *Psautier d'Utrecht*, au folio 26 recto, le roi reçoit l'onction devant son

⁴⁷ *Codex Aureus de Saint-Emmeram*. Folio 5 verso.

⁴⁸ *Bible de Saint-Paul-hors-les-Murs*. Folio 83 recto.

⁴⁹ *Ordo* du sacre d'Ermentrude. *Capitularia Regum Francorum*. Éd. BORETIUS (Alfred), KRAUSE (Victor). MGH, Hanovre : Hahn, 1897, 726 p. pp. 453-455. Voir p. 454. « *legem atque iustitiam* ».

⁵⁰ Promesse du sacre de Louis le Bègue. Éd. MIGNE (J.P.). *PL T.* 125, col. 809. « *legem atque iustitiam conservabo* ».

⁵¹ « *Pro rege ante bellum precatio*. »

⁵² Voir ALIBERT. *Op. cit.* p. 387-394.

palais, tandis qu'il accueille une reine. Dans sa main droite, il tient trois flèches, tandis que sa gauche se porte sur la garde de son épée. Mais il y a un autre élément, peut-être moins visible, moins apparemment lisible. C'est la participation, dans la *Bible de Saint-Paul-hors-les-Murs*⁵³ d'hommes armés au sacre royal. Le texte biblique⁵⁴, dans le cas du sacre de Salomon, pouvait y inciter les enlumineurs, puisqu'il est écrit que des guerriers d'élite de l'entourage de David doivent accompagner le jeune Salomon qui va recevoir l'onction. Ceci étant, il est possible que cette présence ait un lien avec la fonction judiciaire du roi oint. En effet, selon une glose du IX^e siècle, découverte et transcrite par Philippe Buc, ces guerriers, dont on connaît les noms, ont une place particulière dans la justice royale⁵⁵. En revanche, le *Premier Livre de Samuel* ne rapporte rien de similaire, à propos du sacre de Saul, bien au contraire, puisqu'il est dit que Samuel emmena Saul à l'écart⁵⁶ pour l'oindre.

Ce lien entre fonction militaire du roi et onction justifierait donc l'emploi de cette belle formule que nous a donnée Olivier Guillot : « l'onction pour la victoire. » Mais au IX^e siècle, la victoire ne doit pas être comprise comme le simple écrasement de l'adversaire. Elle doit permettre de faire rentrer de nouveaux peuples, par la conversion, dans la communauté chrétienne et ainsi préparer le retour du Christ⁵⁷.

L'engendrement

Cependant, si l'on récapitule les différents aspects du sacre tel que nous venons de les évoquer, il n'y a rien que l'on ne sache des textes. Et la signification profonde, essentielle, du sacre royal à l'époque carolingienne nous échappe encore. Il est malgré tout une image qui a été citée qui va transformer notre vision de l'onction.

Il s'agit du folio 104 recto du *Psautier de Stuttgart*. Ce sont les gestes des différents protagonistes qui détiennent la clé. En effet, à l'exception de la main droite du prophète, placée derrière la nuque de David, tous les gestes désignent les parties génitales du roi. Cette image illustre le

⁵³ *Bible de Saint-Paul-hors-les-Murs*. Folio 188 verso.

⁵⁴ *I Rois* 40 et 44.

⁵⁵ Paris, Bibliothèque nationale de France, (Nouv. Acq. lat. 762). Philippe Buc nous a signalé ce texte dont il nous a offert la transcription. Nous nous sommes souvent entretenus tous deux de ces questions. Ces pages doivent beaucoup à ces conversations *cum grano glossæ*, à sa générosité et à sa profonde connaissance des textes.

⁵⁶ *I Samuel* 10, 1.

⁵⁷ Sur ce point voir ALIBERT. *Op. cit.* p. 488.

psaume 88. Dieu, au verset 5 ou au verset 30 promet d'établir la *semen* issue de David de manière éternelle sur le trône⁵⁸. *Semen* a certes le sens de race, mais aussi et surtout le sens de semence.

Au folio 51 recto du *Psautier d'Utrecht*, qui illustre le même psaume 88, David est oint par les anges, mais il est encore nu. Et il est intéressant de souligner que c'est l'image qui, de tout le manuscrit, est la plus proche de « l'actualité », de la réalité carolingiennes. Tant le sceptre que le trône sont ceux que l'on retrouve dans les images de souverains carolingiens. Et l'une des scènes représentée est l'image de la réception d'une ambassade normande en 823. Réception à laquelle Ebbon a assisté⁵⁹. Cette plongée dans l'actualité, liée à une scène d'onction, pourrait aussi être un rappel des cérémonies rémoises de 816.

Une thématique du même genre se retrouve dans l'illustration du psaume 44, au folio 26 recto du *Psautier d'Utrecht*.

Mais l'importance de l'idée de dynastie est aussi soulignée par une autre image, de manière certes moins explicite, mais tout aussi significative, et dans un contexte directement lié cette fois à la famille carolingienne. Reprenons l'image de la *Bible de Saint-Paul-hors-les-Murs*. Ce manuscrit, comme on l'a déjà signalé, a été probablement réalisé pour le sacre impérial de Charles le Chauve et offert au pape Jean VIII en 875. Il y a une femme à la gauche du roi, hors de l'enceinte. Celle-ci est identifiée grâce à l'inscription portée sur le globe : il s'agit de Richilde, seconde femme de Charles le Chauve⁶⁰. Elle fait un geste dont la signification n'est pas immédiatement évidente. Sa main droite touche l'enceinte qui sacralise Charles le Chauve. Elle pose son autre main sur son ventre, qui est nettement celui d'une femme qui attend un enfant. Et le *titulus* qui évoque l'héritier du roi ne laisse aucun doute à ce sujet⁶¹. Son geste pourrait donc signifier que l'enfant qu'elle porte

⁵⁸ Psaume 88, verset 5 : « *usque in aeternum stabiliam semen tuum* » verset 30 « *Et in aeternum faciam semen eius, / Et thronum eius ut dies caeli.* »

⁵⁹ Voir ALIBERT. *Op. cit.* p. 329.

⁶⁰ C'est Schramm qui avait proposé cette identification. Il avait déchiffré *Richardim* pour le prénom féminin, mais admettait fort bien la lecture *Richildim*. C'est cette dernière que proposait Kantorowicz. SCHRAMM (Percy-Ernst). « Umstrittene Kaiserbilder aus dem 9-12 Jahrhundert » dans *Neues Archiv*, 74, 1928, p. 469-494. Voir p. 479. KANTOROWICZ (Ernst H.). « The Carolingian King in the Bible of San Paolo fuori le Mura » dans *Late Classical and Medieval Studies in Memory of Albert Mathias Friend Jr.* Princeton, 1955, p. 287-300. Voir p. 290.

⁶¹ « *nobilis ad levam coniux de more venustat / Qua insignis proles in regnum rite paretur.* » *Tituli de la Bible de Saint-Paul-hors-les-Murs*. Éd. TRAUBE (L.). *MGH, Poetae Latini Aevi Carolini*, T. III, Berlin, Weidmann, 1896, p. 257. Kantorowicz, « The king », *Op. cit.* p. 91 a bien vu l'insistance mise par le poète sur ce point.

est d'ascendance royale, qu'il pourra prendre place dans cette enceinte. Or dans ce manuscrit, il y a les images des sacres de Saul et de Salomon. Et la *Bible de Saint-Paul-hors-les-Murs* est le seul manuscrit dans lequel sont réunis un souverain carolingien et des images d'onction. C'est donc parce que l'héritier qu'attend Richilde est issu de la semence d'un roi qui a reçu l'onction qu'il pourra à son tour être un roi sacré. Les images nous apprennent donc que l'onction permet au roi d'engendrer des rois.

Mais ces images doivent être mises en rapport avec toute une série de textes. Le premier est le plus ancien et l'un des plus importants. Il s'agit de la « clause de l'onction du roi Pépin⁶². » Il date de 767. Il relate comment Étienne II a procédé au sacre de Pépin le Bref et de sa famille et rapporte l'interdiction faite aux Francs de « jamais oser élire un roi issu d'autres reins⁶³ », de *alterius lumbis* dit le texte latin. La peine encourue en cas d'infraction était l'excommunication. Ce document, dont l'authenticité a été parfois mise en doute⁶⁴ nous semble parfaitement carolingien, puisque d'autres textes et les images le corroborent. Et d'aussi bon diplomates que MM. Bautier⁶⁵ et Brunterc'h⁶⁶ l'ont authentifié. La formule de *alterius lumbis* n'est pas innocente. Il s'agit en effet d'une démarcation extrêmement nette du verset 11 du chapitre 35 de la Genèse, où Dieu promet une descendance royale à Jacob, quand il lui dit : « *reges de lumbis tuis egredientur.* » Or ce texte est lui-même une reprise de la promesse faite à Abraham d'une descendance⁶⁷.

La lecture d'Ermold le Noir est moins explicite mais très suggestive. Il faut reprendre le déroulement du couronnement et du sacre de Louis le

⁶² Nous renvoyons ici à l'édition et à la traduction qu'a récemment données Jean-Pierre Brunterc'h de ce texte célèbre entre tous. BRUNTERC'H (Jean-Pierre). *Archives de la France*. T. I, Paris : Fayard, 1994, 467 p. + fig. + pl. Voir p. 213-215.

⁶³ « *Simulque Francorum principes benedictione sancti Spiritus gratia confirmavit et tali omnes intredictu et excommunicationis lege constrinxit, ut numquam de alterius lumbis regem in evo presumant eligere.* » Éd. cit. p. 214. Nous nous éloignons ici de la traduction de Jean-Pierre Brunterc'h qui a choisi de traduire « *lumbis* » par sang. Nous même avons dû traduire *lumbis* par reins mais les reins doivent être compris dans le sens d' « organes génitaux ».

⁶⁴ Voir par exemple STOCLET (Alain). « La *Clausula de unctione Pippini regis* : mises au point et nouvelles hypothèses » dans *Francia*, 1980, T. 8, p. 242.

⁶⁵ BAUTIER (Robert-Henri). « Sacres et couronnements sous les Carolingiens et les premiers Capétiens. Recherches sur la genèse du sacre royal français » dans *Annuaire-Bulletin de la Société d'Histoire de France*, 1989, pp. 7-56. Voir p. 13-15.

⁶⁶ Dans l'ouvrage cité plus haut. Voir BRUNTERC'H. *Op. cit.* p. 211.

⁶⁷ *Genèse* 17, 6 « *reges ex te egredientur.* »

Pieux en 816. Après avoir béni la couronne, le pape : « se tournant vers le roi, il impose sa main sur la tête auguste : « que le Tout-Puissant, qui fit croître la race d'Abraham, t'accorde de voir tes petits-enfants et de t'entendre appeler du nom d'aïeul : qu'il te donne une suite de descendants deux et trois fois plus nombreux, afin qu'une riche moisson sorte de toi et que ta race règne sur les Francs et sur Rome aussi longtemps que le Christ sera invoqué sur la terre⁶⁸ », puis il l'oingt et le couronne. On ne peut qu'être frappé, à la lecture du texte latin, de la répétition du mot *semen*, dont on a vu l'importance dans les psaumes qui évoquent l'onction.

Si l'on reprend les *Ordines* des sacres du IX^e siècle, ceux-ci fourmillent d'allusions, parfois fort crues, à la génération royale. Ainsi l'*Ordo* du sacre de Judith de 856 appelle la bénédiction divine sur la reine afin de lui assurer une nombreuse progéniture. On y retrouve également une mention de la *semen* royale⁶⁹. Et l'*ordo*, déjà cité, de 866⁷⁰, est tout aussi explicite.

Cette importance dynastique prend chez Hincmar de Reims une résonance toute particulière. Dans une lettre adressée en 867 à Charles le Chauve, lettre placée en tête d'un de ses traités ecclésiologiques, Hincmar revient sur l'onction reçue par le roi en 848 à Orléans⁷¹. Il cite à ce propos la *Première Épître de Pierre* 2, 9. Ce texte, qui évoque le baptême, fait du peuple des baptisés un « *genus electum, regale sacerdotium, gens sancta.* » Il est intéressant qu'Hincmar ait choisi de citer ce texte, qui est lui-même une reprise d'*Exode* 16, 9, où Dieu ayant conclu son alliance avec Israël décide alors d'en faire son Peuple élu⁷². Mais l'épître de Pierre parle principalement du baptême, qui est une onction ; or le baptême est le fondement de la parenté

⁶⁸ Ermold le Noir. « *conferat Omnipotens, auxit qui semen Habrahae, / Ut videas natos unde voceris avus ; / Dedat progeniem, duplicet triplicetque nepotes, / Semine ut e vestro crescat opima seges, / Quique regant Francos necnon Romamque potentem, Donec christicolum nomen in orbe sonat.* » Ermold le Noir. *Poème en l'honneur de Louis le Pieux. Épîtres au roi Pépin*. Éd. FARRAL (Edmond). Paris : Les Belles Lettres, 1964, XXXV-267 p. Voir p. 84-86. La traduction que nous avons donnée est celle d'Edmond Farral.

⁶⁹ *Ordo* du sacre de Judith. « *Repleam benedictionibus uberum et vulvae. Benedictiones patrum antiquorum confortatae sint super eam et super semen eius, sicut promisisti servo tuo Abrahae et semini eius in saecula.* » *Capitularia Regum Francorum*. Éd. BORETIUS (Alfred), KRAUSE (Victor). MGH, Hanovre : Hahn, 1897, 726 p. Voir p. 427.

⁷⁰ *Ordo* du sacre d'Ermentrude. Éd. cit. p. 455. « *Fac illam talem sobolem generare.* »

⁷¹ Hincmar. *Pro ecclesiae libertatum defensione*. Éd. MIGNE (J.P.). *PL*, T. 125, col. 1030-1070. Voir col. 1040.

⁷² *Exode* 19, 6 « *Et vos eritis mihi in regnum sacerdotale, et gens sancta.* »

spirituelle. Et on peut, à titre d'hypothèse, penser que l'onction du sacre tire la génération royale vers la génération spirituelle.

Sacre, baptême et mariage

Il convient de reprendre l'ensemble du dossier : le texte de la « clausule » est une reprise de la promesse faite à Jacob. Or, ce passage de la *Genèse* a été commenté par Raban Maur⁷³. Pour Raban Maur, la promesse de Dieu faite à Jacob, fait de la *semen* de ce dernier une *semen* spirituelle. Que les rois qui sortiront des reins du patriarche sont les saints qui peuvent vraiment être appelés rois, car ils règnent selon la volonté de Dieu. Et cette *semen* spirituelle est fécondée par les bonnes œuvres. Par ailleurs, l'*Ordo* du sacre de Judith parle des fruits spirituels que doit engendrer la reine⁷⁴. Et si l'on compare le roi à l'autre personnage qui a reçu l'onction, l'évêque, il faut se souvenir que ce dernier, comme l'a clairement écrit saint Augustin, a une descendance spirituelle⁷⁵. Ceci étant, comparaison n'est pas raison, et nous ne voulons absolument pas assimiler le roi carolingien à un roi-évêque.

Un autre document très célèbre permet lui aussi d'établir une relation entre le baptême et l'onction royale. Il s'agit d'une plaque d'ivoire, aujourd'hui conservée au Musée de Picardie à Amiens⁷⁶. Celle-ci représente le baptême de Clovis. Il s'agit de la plus ancienne figuration connue et de cet épisode, et de la Sainte Ampoule. Cette reliure pourrait provenir du manuscrit original⁷⁷, aujourd'hui perdu, de la *Vita Sancti Remigi* d'Hincmar de Reims⁷⁸.

⁷³ Raban Maur. *Commentaire sur la Genèse*. Éd. MIGNE. PL, T. 107, col. 439-470. col. 616. Sur *Genèse* 35, 9-12. « *Haec promissio ad spirituale semen Jacob pertinet, sicut de Abraham ante jam dictum est. Omnes enim qui supplantant vitia, et veterem hominem cum actibus eius deponunt, mentisque suae oculos ad videndum Deum intentos habent, rite ad Jacob pertinent, cujus fidem et actus imitantur; regesque de lumbis eius egredientur, hoc est sancti, qui vere reges dicuntur, eo quod veraciter secundum voluntatem semetipsos ac sibi subditos regunt. De ejus semine spirituali, hoc est fidei imitatione in bonis operis fecundantur.* »

⁷⁴ *Ordo* du couronnement de Judith. Éd. cit. p. 426 : « *Inriga terram eorum, ut germinet fructum spiritalem.* »

⁷⁵ Augustin *Sermon sur le psaume 109*. Éd. cit. PL. T. 37, col. 1450. Nous devons à Jérôme Baschet d'avoir eu connaissance de ce texte.

⁷⁶ GABORIT-CHOPIN (Danielle). *Ivoires du Moyen Âge*. Fribourg : Office du Livre, 1978, 232 p. + pl. Voir n°83.

⁷⁷ C'est du moins l'hypothèse à laquelle est parvenu Jean-Claude Bonne qui a étudié cette plaque dans son séminaire de l'EHESS en 1995. Ces conclusions doivent paraître dans les *Annales*.

⁷⁸ Hincmar. *Vita Sancti Remigii*. Éd. KRUSCH (Bruno.). *MGH, SRM*. T. III. Hanovre : Hahn, 1891, p. 237-349.

Et Hincmar a, à de multiples reprises, tenté de faire du baptême de Clovis, un sacre royal⁷⁹. Or, si l'on regarde cette plaque, et que l'on trace une ligne verticale en partant de la Sainte Ampoule, on aboutit à l'entrejambe de Clovis. Sans vouloir forcer le document, il aurait été aisé de placer la Sainte Ampoule sur un autre axe.

Une autre image, permet de tisser un lien entre mariage royal et onction royale. C'est le folio 26 recto du *Psautier d'Utrecht*. Il est vrai que, là encore, le texte du psaume invite à ce type de lecture, puisqu'il porte, comme titre « poème nuptial pour le roi messie⁸⁰ ». « Or, comme on le sait, messie vient de l'araméen *Meschikhâ* qui signifie : « oint du seigneur. » Cette enluminure montre un roi armé qui reçoit l'onction et qui accueille une reine.

CONCLUSION

Pour conclure, il faut tenter de rassembler les quelques éléments qui ont été développés au fil des pages qui précèdent⁸¹. De par sa fonction de médiateur de la Transcendance, le roi est sacré, c'est-à-dire qu'il est séparé. Cependant, cette sacralité peut se transmettre à ses descendants. C'est pour cette raison qu'il est oint. Mais cette transmission, bien évidemment, ne se fait pas sur le seul plan charnel. Elle relève également de la génération spirituelle. Ce dernier point pose toute une série de problèmes. Tout d'abord, il crée un troisième pôle dans les structures de la parenté. Ni strictement charnelle, comme pour la majorité des chrétiens, ni totalement spirituelle, privilège réservé aux clercs. Cette situation laisse l'Eglise en position centrale : elle est indispensable au roi, puisque c'est elle qui assure le contrôle de l'onction, qu'elle peut accorder ou refuser aux souverains. C'est également pour cette raison que l'assimilation sacre-baptême est si forte dans la pensée d'un Hincmar de Reims.

Mais il convient de revenir sur le personnage de Jacob, qui se révèle central. Tout d'abord parce que Jacob est le père de Juda⁸². Ensuite, parce que la bénédiction de Juda par Jacob mourant a été vue comme l'annonce de

⁷⁹ Voir par exemple dans les *Annales de Saint-Bertin*. *Annales de Saint-Bertin*. Éd. GRAT (F.), VIEILLARD (J.), CLEMENCET (S.). Paris : Librairie Klincksieck, 1964, LXXVIII-295 p. Voir p. 162-163.

⁸⁰ « *Carmen nuptiale regis Messiae.* »

⁸¹ Nous sommes parfaitement conscient du côté hâtif de cette conclusion. Mais comme nous en avons prévenu le lecteur, il ne s'agit pour l'heure que d'une ébauche.

⁸² *Genèse* 29, 35.

la venue du Christ⁸³. Mais cette bénédiction est intéressante en elle-même pour la question qui nous occupe : il y est dit que le sceptre ne s'éloignera pas de Juda. Il s'agit donc là d'un rappel de la pérennité de la dynastie royale issue de Juda. Cette dynastie est celle dont le Christ, descendant de David, est issu⁸⁴. Il s'agit donc là d'une référence particulièrement efficace dans le contexte politique des années 750. Et tout commentateur typologique ne peut que reconnaître, dans la suite du texte biblique, l'annonce de la venue du Christ, de l'Entrée à Jérusalem, de la Passion. Mais, plus intéressant encore pour notre recherche, la tribu de Juda remettra sa royauté lors de la venue du Christ. Ce qui plaçait la dynastie carolingienne dans une perspective eschatologique sur laquelle il importera de revenir.

Par ailleurs, la promesse faite par Dieu à Jacob, comme celle faite à Abraham et à Isaac, est une promesse d'alliance⁸⁵. Qui dit Alliance dit Peuple élu. Hincmar ne s'y est pas trompé, en citant à propos du sacre conféré à Charles le Chauve l'Épître de Pierre utilisée dans la liturgie du baptême.

Mais le baptême n'est pas le seul à sceller la nouvelle alliance : ce qui efface les péchés est le sang de l'Agneau⁸⁶. Il faut ici dire un mot d'un dossier particulièrement complexe : le roi et l'Apocalypse⁸⁷. Lors de l'institution de la Cène, le Christ définit l'Eucharistie comme une nouvelle Alliance, qui rend caduque l'ancienne. Et le sang de l'Agneau immolé dans l'Apocalypse fait référence à ce texte⁸⁸. Mais l'institution de l'Eucharistie se fait également sur la base scripturaire d'un passage de l'Exode. Ce dernier fonde l'alliance entre Dieu et son Peuple, et définit ce dernier comme « un royaume de prêtres et une *gens sancta*⁸⁹. » Or ce passage de l'Exode est repris, presque textuellement par l'Épître de Pierre que nous avons citée, Épître de Pierre qu'Hincmar utilise lorsqu'il écrit à Charles le Chauve.

Mais un verset de l'Apocalypse fait également écho à Exode 19, 6 et I Pierre 2, 9. Ce verset dit : « *Et fecisti nos deo nostro regnum et sacerdotes : et regnabimus super terram*⁹⁰. » Ambroise Autpert, dans son commentaire sur

⁸³ Genèse 49, 10 : « *Non aufertur sceptrum de Iuda / Et dux de femore eius, / Donec veniat qui mittendus est, / Et ipse erit expectatio gentium.* »

⁸⁴ Matthieu 1, 3 et sq.

⁸⁵ Genèse 17 contient de nombreuses références à cette idée.

⁸⁶ Luc 22, 20 : « *Hic est calix novum testamentum in sanguine meo qui pro vobis fundetur.* »

⁸⁷ Sur ces questions, en attendant d'autres publications, on lira ALIBERT. *Op. cit.* p. 511-514.

⁸⁸ Apocalypse 5, 9.

⁸⁹ Exode 19, 6 : « *Et vos eritis mihi in regnum sacerdotale et gens sancta.* »

⁹⁰ Apocalypse 5, 10.

l'Apocalypse fait d'ailleurs le lien entre ces différents textes, lorsqu'il cite, à propos de ce verset, le passage de l'Épître de Pierre⁹¹. Il est probable qu'Hincmar avait en tête ce système de références scripturaires quand il écrit à Charles le Chauve.

Nous n'insisterons pas à nouveau sur le mariage. Comme on le sait, c'est aux temps carolingiens qu'il y a eu une première réflexion cléricale sur le mariage chrétien⁹². Il nous semble qu'il y a là plus qu'une volonté morale. Il y a la volonté que la semence royale, transformée par l'onction du sacre ne se gaspille pas. Pour que le *genus* issu du roi oint reste détenteur de l'Alliance.

L'onction royale ouvrait donc au roi des perspectives éblouissantes. Mais elles s'accompagnaient de considérations nettement plus terre à terre. Lors de l'accession à la royauté de Pépin le Bref, il n'y a pas un siècle que les Carolingiens ont subi un grave échec : il s'agit de l'affaire Grimoald. Rappelons les faits. Sigebert III, roi d'Austrasie, n'a pas d'enfant. Grimoald, maire du palais, fait adopter par le roi son fils qui porte le même nom que lui. L'enfant devient « Childebert l'Adopté ». La reine met ensuite au monde un enfant qui porte le nom de Dagobert II. A la mort de Sigebert III, en 656, Grimoald fait tonsurer Dagobert II, qu'il envoie dans un monastère en Irlande. Childebert l'Adopté devient roi. Les Neustriens n'admettent pas cette mainmise de Grimoald sur le royaume et attirent en 662 le fils et le père dans un guet-apens. Ils les tuent. Il ne faut pas être grand clerc pour deviner qu'il fallait à Pépin le Bref une garantie sur l'avenir qui lui éviterait une telle mésaventure. Cette garantie fut l'onction royale, placée sous le patronage de Jacob.

Jacob offrait une bonne garantie. Car Jacob c'est, on l'a vu, le père de Juda, fondateur d'une tribu dont le destin est de régner jusqu'à la venue du Christ. De cette tribu est issu David, roi oint. Mais, si l'on suit Genèse 49, 9, Juda est aussi le lion de Juda⁹³. Le lion de Juda, c'est aussi le nom du Christ de l'Apocalypse, le nom du vainqueur⁹⁴ qui rappelle son appartenance à la famille de David. Christ, c'est la traduction grecque de l'araméen *Meschikhâ*, qui signifie oint du seigneur. Le Christ de l'Apocalypse, c'est aussi l'Agneau

⁹¹ Ambroise Autpert. *Expositionis in Apocalypsim*. Éd. WEBER (Robert). Turnhout : Brepols, 1975, 3 vol. Voir p. 267.

⁹² Voir CHELINI (Jean). *L'aube du Moyen Âge. Naissance de la Chrétienté occidentale*. Paris : Picard, 1991, 463 p. + fig. + pl. Voir p. 176-177 et 192-197. Également TOUBERT (Pierre). « La théorie du mariage chez les moralistes carolingiens » dans *Il matrimonio nella società alto Medioevo*, Spolète, 1977, p. 235-285.

⁹³ Genèse 49, 9 : « *Catulus leonis Juade.* »

⁹⁴ Apocalypse 5, 5 : « *Ecce vicit leo de tribu Iuda, radix David.* »

immolé dont le sang donne l'Eucharistie, l'Eucharistie c'est la nouvelle Alliance, celle que scelle aussi le baptême...

On pourrait croire que nous nous égarons. Pourtant, si l'on retourne à Aix-la-Chapelle, on peut faire certaines constatations : la mesure de référence de l'ensemble palatial était constituée d'un module de 12 pieds⁹⁵. Ce pied lui-même était modifié afin d'obtenir une mesure qui prenne en compte le chiffre 7. 7, c'est le nombre des sceaux ouverts par l'Agneau dans l'*Apocalypse*⁹⁶. L'ensemble palatial mesurait 600 pieds. C'est-à-dire 50 modules de 12 pieds. 12, c'est-à-dire le nombre de portes de la Jérusalem céleste⁹⁷. Et le pourtour intérieur de l'édifice mesure exactement 144 pieds, c'est-à-dire la longueur des remparts de la Jérusalem céleste⁹⁸. On pourrait croire que nous nous égarons, mais la voûte de la chapelle palatine d'Aix était décorée de l'Agneau qui remplit le calice de son sang, scène tirée du chapitre 5 de l'*Apocalypse*. Or c'est cette image qui est visible dans le *Codex Aureus de Saint-Emmeram*⁹⁹. Et c'est ce manuscrit qui nous a permis de mettre en évidence la fonction médiatrice du roi sacré carolingien. Ce manuscrit a par ailleurs de fortes tendances apocalyptiques¹⁰⁰. Et l'on y voit un superbe lion de Juda¹⁰¹...

Ces digressions nous permettent, avant de clore cette étude, de faire quelques remarques de méthode. Il nous semble préférable, pour saisir la signification du sacre royal à l'époque carolingienne, de s'en retourner aux préoccupations originelles des Carolingiens, à leur lecture favorite, la Bible. La question qui se posait aux Carolingiens étaient en effet fort simple : comment conserver et transmettre la royauté ? L'onction fut la réponse. On oignit les rois et l'on chercha dans l'ensemble de la Bible, et non dans le seul *Livre de Samuel*, ce que cela pouvait signifier. On fit cette recherche dans les livres que le haut Moyen Âge considérait comme les plus importants, dans ce que l'on pourrait appeler les temps forts de l'Histoire du Salut : la *Genèse*,

⁹⁵ Sur les dimensions de la chapelle palatine on consultera avec profit l'ouvrage du très regretté Carol Heitz. HEITZ (Carol). *L'architecture religieuse carolingienne. Les formes et leurs fonctions*. Paris Picard, 1980, 288 p. + fig. + pl.

⁹⁶ *Apocalypse* 6-8.

⁹⁷ *Apocalypse* 21, 12.

⁹⁸ *Ibidem*.

⁹⁹ *Codex Aureus de Saint-Emmeram*. Folio 6 recto.

¹⁰⁰ Voir sur ce point ALIBERT. *Op. cit.* p. 237.

¹⁰¹ Cette iconographie du Christ est, à notre connaissance, peu répandue dans l'art carolingien. Outre cet exemple, (*Codex Aureus de Saint-Emmeram*. Folio 16 verso) dans le corpus que nous avons réuni pour notre thèse, nous l'avons rencontré dans la *Première Bible de Charles le Chauve*. *Première Bible de Charles le Chauve*. Folio 415 verso.

avec la Création et les Patriarches, Abraham, Isaac et Jacob ; l'*Exode* avec l'Alliance au Sinaï, l'Evangile et l'Apocalypse, pour la nouvelle Alliance et la fin des temps. L'onction qui crée une alliance spécifique avec les rois carolingiens, s'est donc inscrite dans ces moments clés de l'Histoire du Salut.

Et ce n'est pas faire insulte aux Carolingiens, tout au contraire, que de penser qu'ils ont cherché à répondre à leurs problèmes politiques les plus immédiats avec des moyens qui mettaient en jeu leur sens profond de l'Histoire, tout entier guidé vers un seul but : l'avènement de la Jérusalem céleste. Ce n'est pas leur faire injure, mais leur rendre justice et leur reconnaître une puissance intellectuelle que nous avons peut-être perdue. C'est ce qui rend si difficile le dialogue avec eux, plus encore que les douze siècles qui nous séparent de ce temps. Ces quelques pages n'ont que tenté de renouer les fils d'une trame qu'espace le temps.

Dominique ALIBERT

Institut Catholique de Paris



Planche n° 1 : *Évangile de Lothaire*, Paris, Bibliothèque nationale de France, Ms lat. 266, folio 1v.

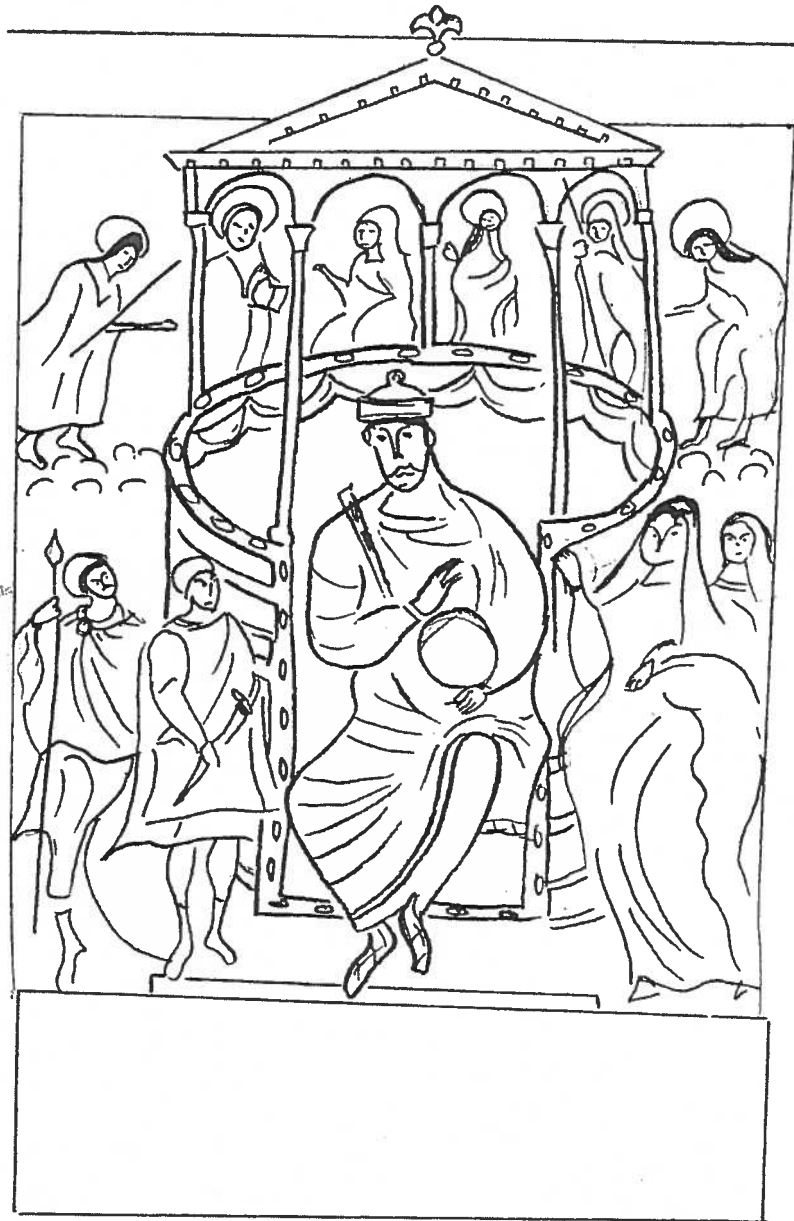


Planche n° 2 : *Bible de Saint-Paul-hors-les-Murs.*, Rome, Saint-Paul-hors-les-Murs, folio 1 recto.

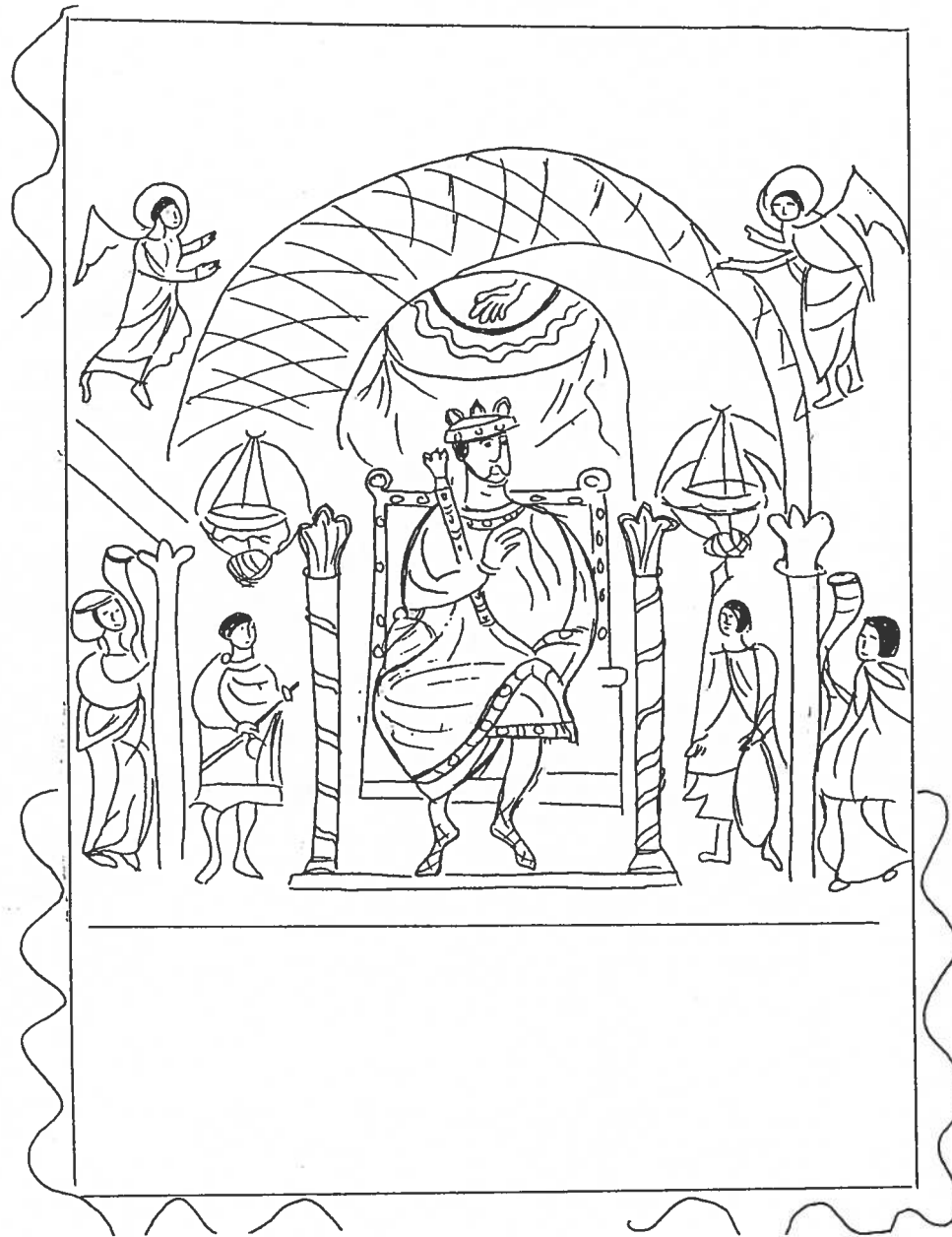


Planche n° 3: *Codex Aureus de Saint-Emmeram*. Munich, Bayerischestaatsbibliothek (Clm. 14000), folio 5 verso.



Planche n° 4: *Codex Aureus de Saint-Emmeram*. Munich, Bayerischestaatsbibliothek, (Clm 14000), folio 6 recto.

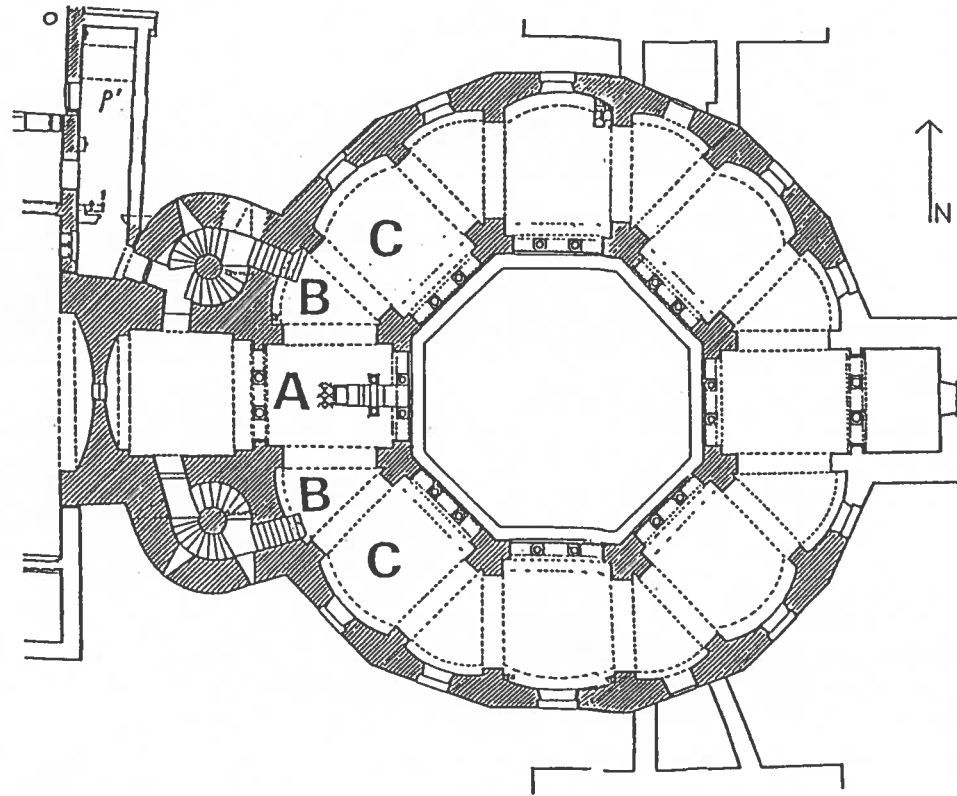


Planche n° 5 : Plan du premier étage de la chapelle palatine d'Aix-la-Chapelle, d'après Félix Kreuzsch, « Kirche, Atrium und Portikus der Aachener Pfalz », dans *Karl der Gross*, 1965, t. III, p. 467. (Echelle 1/200°)



Planche n° 6 : *Psautier de Stuttgart*. Stuttgart, Württembergische Landesbibliothek (Bibl. Man. Fol. 23), folio 104 recto.

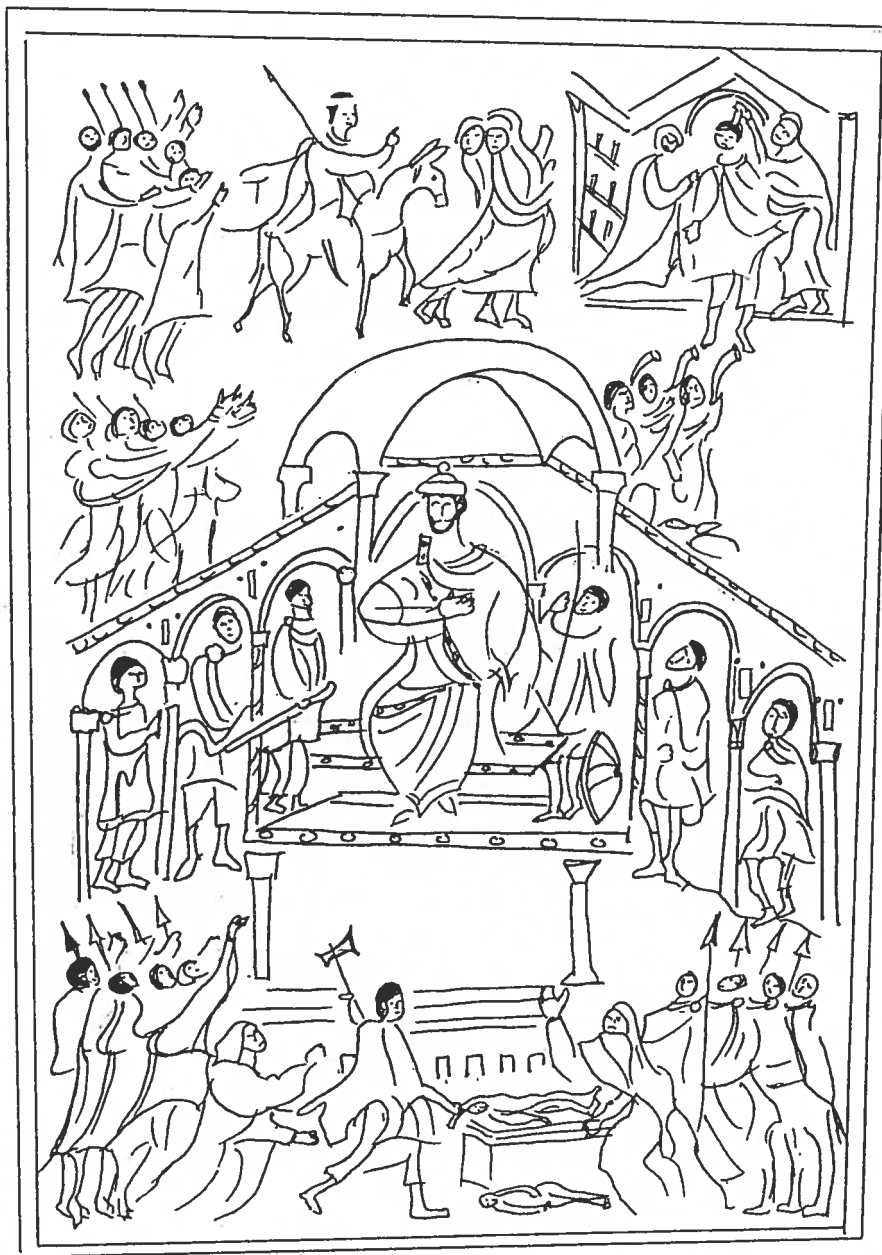


Planche n° 7 : Bible de Saint-Paul-hors-les-Murs. Rome, Saint-Paul-hors-les-Murs, fol. 188 verso.

Jean BECQUET

GRANDMONT ET LE DROIT

L'Évangile dans les bois : cette formule pourrait définir l'idéal de Grandmont¹ dans le premier siècle de son histoire. Mais, comme dans tous les évangelismes, cet idéal s'inspire d'une expérience personnelle traduite dans le langage du christianisme primitif, rehaussée par des thèmes de l'âge patristique, réglementée enfin par adaptation à une époque donnée. C'est dire qu'aux orientations verbales des origines succèdent, par étapes quelquefois imprévues pour les protagonistes, les éléments d'une législation éprouvée ailleurs. C'est dire en conséquence que, pour l'historien, la documentation normative prendra le pas sur la documentation littéraire.

Grandmont naît... à quelque distance de Grandmont, autour d'un des innombrables ermites de formation cléricale disséminés en Aquitaine à la fin du XI^e siècle. Un conflit de territoire est la chiquenaude initiale de ces débuts, comme la sortie d'Égypte était le mythe fondateur de la libération d'Israël : une abbaye de Limoges revendiqua l'emplacement occupée sa vie durant par l'ermite auvergnat Étienne, mort à Muret, près d'Ambazac en 1124. Une telle revendication n'avait rien d'insolite alors : abbayes et chapitres concédaient des emplacements improductifs plus volontiers que les nobles, car la réussite d'un ermitage pouvait donner naissance à une dépendance profitable alors qu'elle pouvait déranger les us et coutumes en fait de pacage et de chasse.

Les disciples d'Étienne emportaient le corps de leur maître et le souvenir de ses enseignements. Vite mis par écrit dans un latin rudimentaire et bien conservés jusqu'à nous, ces Enseignements relèvent de l'exhortation familière fondée sur l'Évangile et la pensée du pape Grégoire le Grand qui, vers 600, avait divulgué la doctrine augustinienne. Il s'agissait d'abord d'accueillir des candidats à la vie parfaite dans un groupe isolé dont la subsistance était fondée sur la culture manuelle d'une terre sauvage.

¹ J. BECQUET art. « Grandmont » au *Dict. Hist. Géo. ecclésiastiques*, t. XXI, 1985, col. 415-425. *L'ordre de Grandmont. Art et histoire. Actes des journées d'études de Montpellier, 7 et 8 oct. 1989, Etudes sur l'Hérault*, Centre d'Archéologie médiévale du Languedoc, 1992, spécialement l'étude de M.-M. WILKINSON qui a suggéré des orientations pertinentes pour le présent article dont l'annotation ne donne que des précisions supplémentaires. *Les Cahiers grandmontains*, n°1 (1990) à 16 (en cours) (France, 85110-Saint-Prouant), surtout n°4, 1991. J. CONKLIN « Law, church and reform : Stephen of Tournai and Grandmont » *9th International Congress of Medieval Canon Law, Munich, 13-18 July, 1992*.